

NOS DEMANDES AU RECTORAT DE STRASBOURG

Pour ce qui concerne l'ECR sous toutes ses formes :

-Offrir aux parents et élèves une seule modalité de programme par culte reconnu :

En supprimant les modalités dérogatoires « ECR » (secondaire) et « l'Enseignement interconfessionnel » (élémentaire) dans les établissements et les circulaires rectoriales.

En ne conservant que les nouveaux programmes officiels (2010-2018), mais avec une refonte de ces programmes, organisée par le rectorat de Strasbourg en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, pour les rendre compatibles avec les législations en vigueur.

-Le respect absolu du droit à la dispense.

-L'interdiction de cours communs enseignants de religion et de l'éducation nationale.

« L'ECR » et « l'enseignement interconfessionnel » sont devenus des doublons des nouveaux programmes officiels, ils doivent logiquement être supprimés. Les nouveaux programmes officiels d'ECR sont « extra legem », juridiquement, ils doivent faire l'objet d'une refonte pour être rendus conformes aux législations en vigueur.

Pour ce qui concerne l'accès aux documents administratifs.

Dans la cadre des législations sur l'accès aux documents administratifs, nous souhaitons que le rectorat de Strasbourg accepte de fournir aux membres du CAEN ou des CDEN qui en feraient la demande les documents suivants :

Le bilan complet annuel de l'enseignement religieux : inscriptions, nombre et qualité des intervenants et enseignants, dotations horaires.

Les circulaires rectoriales dédiées à cet enseignement secondaire et élémentaire.

Les cultes reconnus disposent d'un accès direct à ces documents, il nous semble équitable et conforme au principe d'égalité que les organisations laïques y aient également accès.

Collectif d'organisations laïques d'Alsace et de Moselle.

Fédération Syndicale Unitaire du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle, Unsas-Éducation Grand-Est, Fédérations des Conseils de Parents d'Elèves d'Alsace et de Moselle, Ligue des droits de l'Homme de Mulhouse, Ligue des droits de l'Homme de Moselle, Ligue de l'enseignement de Moselle, les PEP 57, Cercle Jean Macé de Metz, Laïcité d'Accord.